



## Compte-rendu

### Conseil municipal du 03 juillet 2019

L'an deux mille dix-huit, le 07 mai 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 28/06/2019

Nombre de membres en exercice: 57

<b>Présents :</b>	Madame BARBEREAU Anaïs, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBE Hervé, Madame LAGOURDETTE Florence, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Madame MOREAU Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Madame SAUDOUX Maryse, Madame STANWELL Faith, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel
<b>Pouvoirs:</b>	Monsieur LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Monsieur PAUL-HAZARD Michel Monsieur SIMONNET Didier a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice
<b>Absents excusés :</b>	Monsieur AUPY Aurélien, Madame BENIGNE Andrée, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GAMAIN Serge, Madame GAVOILLE Dany, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Monsieur SEGUIN Loïc, Monsieur SIMONNET Didier
<b>Absents :</b>	Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur GUERIN Raymond, Madame HERAUD Murielle, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique, Monsieur SALLEE Patrick, Madame TALLE Maryse, Madame VRILLAUD Bernadette
<b>Secrétaire de séance :</b>	VINET Daniel

#### Approbation du compte-rendu du 05 juin 2019

### 1. Barème de cotisation 2019 de l'ATD16

*Pour à l'unanimité*

Dans son mail du 27/06, Ronan MEVELLEC, directeur de l'ATD16 informe que lors de la dernière assemblée générale de l'ATD16 du 08/04/2019, de nouveaux barèmes de cotisations s'appliquant au 01/01/2019 ont été votés.

#### Pour mémoire en 2018 :

- Cotisation AMO (assistance maîtrise d'ouvrage) : 0.8€/ hab., soit 2328€ (Population DGF 2910 hab.)
- Cotisation volet numérique : part fixe 1360€ + part variable 0.443€/hab. (Population totale en vigueur au 01/01/2018 = 2725 hab.)

**Soit 2567.18€**

#### Délibération :

- Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

- Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,
- Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

- Vu la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,
- Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle option:**

→ **DECIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :**

- « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
  - l'accès à la centrale d'achat de logiciels
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
  - la formation aux logiciels
  - la télémaintenance
  - la participation aux clubs utilisateurs
  - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
    - « Appui à la signature électronique », incluant notamment :
      - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
      - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,
        - « Cartographie numérique/ visualisation »,
        - « module métier de cartographie numérique de gestion de l'urbanisme » incluant notamment
      - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
      - la formation aux logiciels
      - la télémaintenance
      - la participation aux clubs utilisateurs
      - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
        - **PRECISE** que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
        - **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

## 2. Reprise d'une case de columbarium

*Pour à l'unanimité*

En 2018, Monsieur FOUCAULT Lucien avait acheté la case n°1 du columbarium de Montmoreau (du 04/06/2018 au 03/06/2033).

Désormais cette case reçoit les 2 urnes contenant les cendres des époux FOUCAULT.

4 des 6 enfants de Mr et Mme FOUCAULT souhaitent acquérir une concession de 2m<sup>2</sup> dans le cimetière de Montmoreau afin d'y transférer les urnes de leurs parents et ainsi pouvoir fleurir à leur convenance leur sépulture.

Il convient de se prononcer sur la reprise de la case de columbarium.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide de reprendre la case de columbarium selon les conditions suivantes :**

- **remboursement à la hauteur du coût de la concession de terrain à acquérir : concession cinquantenaire de 2 m<sup>2</sup> évaluée à 100€.**

## 3. BA Assainissement : projet de démolition d'une grange à St-Cybard

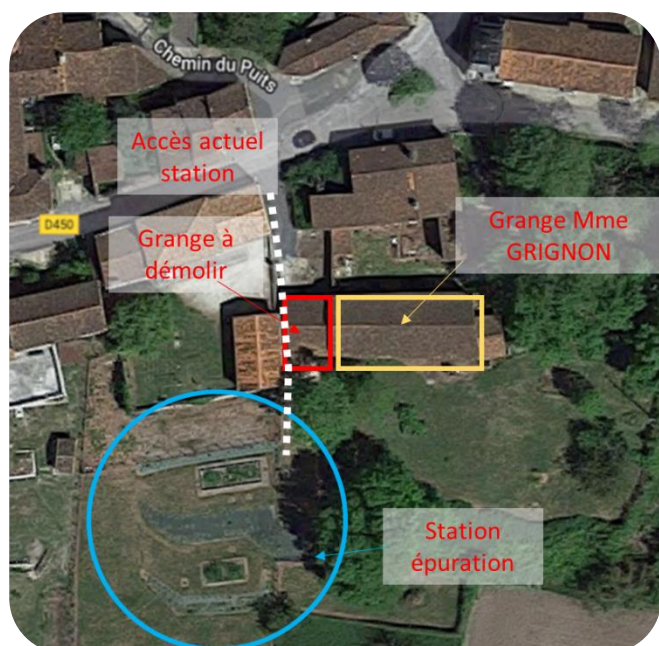
Lors du conseil du 07/05/2019, le conseil décidait de renouveler la proposition d'achat d'une grange à St-Cybard appartenant aux consorts GERBAUD pour un montant de 8000€ (D2019-5-1).

Cette acquisition est réalisée dans le but de faciliter l'accès à la station d'épuration de St-Cybard en démolissant la grange.

Madame GRIGNON, propriétaire du bâtiment jouxtant cette grange a fait part dans son courrier adressé au Maire de son inquiétude quant aux dégradations que pourrait subir sa grange.

Elle souhaite ainsi connaître les intentions de la commune quant à la remise en état de son mur et des garanties qui lui seront fournies si son mur venait à être fragilisé dans le temps.

Elle demande également qu'un état des lieux avant et après travaux soit réalisé.



Après en avoir débattu, un état des lieux avant et après travaux pourra être réalisé par Mme Grignon, à ses frais.

#### 4. Remboursement d'achat de livres

*Pour à l'unanimité*

Le mercredi 12 juin, dans la salle des fêtes, l'AMOPA (Association des médaillés de l'Ordre des Palmes académiques) a remis à près de cent élèves des écoles, collèges et lycées de Charente ses prix départementaux.

Ces prix récompensaient d'excellents textes écrits pour illustrer la langue française dans divers domaines d'expression : prix de la jeune poésie, prix Maupassant de la nouvelle, textes divers, travaux collectifs...



Deux élèves du collège Antoine Delafont ont obtenu un premier prix Maupassant.

Monsieur Roland ELUERD a acheté à cette occasion, à la librairie Cosmopolite, 4 livres remis en récompense, pour une somme totale de 34.50 € TTC.

Il convient de se prononcer sur le remboursement de cette somme à Mr ELUERD.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser Mr ELUERD de la somme de 34.50€.**

## 5. Demande de participation financière pour l'achat d'une gerbe commémorative

*Pour à l'unanimité*

La mairie d'Aignes a reçu de la part de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire un livre intitulé « La bataille de Moislain ».

Le président de cette association, Patrick ESTEVE explique dans un courrier que lors de cette bataille de 1914 est décédé un soldat natif d'Aignes, Jean BOUILLON.

Il indique prévoir l'achat d'une gerbe à l'occasion de la cérémonie du 105ème anniversaire de cette bataille, qui aura lieu le 08 septembre au monument aux morts de Beaulieu à Angoulême, en présence entre autres de Madame la Préfète, du Président du Conseil Départemental et du Maire d'Angoulême.

Il sollicite ainsi la commune pour une participation financière à hauteur d'au moins 15€.

Il convient donc d'émettre un avis sur cette demande de participation financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à l'achat d'une gerbe commémorative à hauteur de 20€.**

## 6. BA Assainissement : annulation de l'affectation du résultat

*Pour à l'unanimité*

Lors du conseil du 09 avril dernier, le conseil avait pris une délibération d'affectation du résultat concernant le budget annexe assainissement.

Or, dans le budget voté, il n'apparaît pas de 1068.

Par conséquent, il convient d'annuler cette délibération afin de se mettre en conformité avec le budget voté.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération D2019\_4\_10 relative à l'affectation du résultat du budget annexe assainissement.**

## 7. DM 2 : Aire de jeu

En novembre 2018, le conseil approuvait le prochain de réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'EHPAD.



En avril dernier, le conseil a attribué un budget de 20 000€ à ce projet.

Différentes études ont été réalisées et la commission Voirie-Espaces Verts-Environnement a retenu une proposition :

- Entreprise KASO (33510 Andernos les Bains) : Devis de 21 305.64 € TTC (Fourniture de 4 modules de jeux avec dalles amortissantes à engazonner, panneau d'information et 2 journées d'aide à la pose).

Un avant-projet de convention est à l'étude par l'ATD16 pour la mise à disposition du terrain par le CIAS, propriétaire du terrain.



Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la proposition retenue par la commission voirie-espaces verts-environnement.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide :**

- ➔ d'approuver l'acquisition de modules de jeux auprès de l'entreprise KASO, pour un montant de 21 305.64€ TTC
- ➔ d'inscrire les sommes suivantes au budget :

SECTION INVESTISSEMENT	Opération/Chapitre	Article	Montant
Crédits à ouvrir	402	2128	1 500,00 €
Crédits à réduire	020		1 500,00 €

## 8. DM 3 : passage busé « Les Guillochoux » à St-Cybard

Pour à l'unanimité

Lors du dernier conseil, Monsieur HERBRETEAU informait le conseil d'un effondrement de la voirie sur une route de St-Cybard, au lieu-dit "Les Guillochoux".

Un devis a été réalisé pour un montant de 4776€ TTC, correspondant à la remise à neuf de l'intégralité du passage busé.

Il avait alors été décidé que les employés réaliseraient les travaux, en ne remplaçant que les parties cassées.

Néanmoins, du matériel spécifique sera nécessaire à ces travaux. Un devis a donc été réalisé pour la fourniture de la buse, ainsi que l'intervention d'une pelle, pour un montant de 1056€ TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la réalisation de ces travaux et la validation de ce devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide :**

- d'approuver le devis de l'entreprise SENTOU pour un montant de 1 056€ TTC
- d'inscrire les sommes suivantes au budget :

SECTION INVESTISSEMENT	Opération/Chapitre	Article	Montant
Crédits à ouvrir	269	2158	1 056,00 €
Crédits à réduire	020		1 056,00 €

## 9. Avancement de grade

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux avancements de grade il convient d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à temps complet (35/35),

Par conséquent, il convient de fermer le poste correspondant suivant :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet (35/35),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création de ce poste et la fermeture du poste correspondant avec pour date d'effet le 13/09/2019.**

### 3. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

*Pour à l'unanimité*

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35 h hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **De créer un emploi non permanent de d'adjoint technique territorial (agent d'entretien et de nettoyage) pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.**
- **Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'adjoint technique territorial C1, catégorie C : Echelon 1 (IB348-IM 326)**
- **Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/09/2019.**
- **Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.**